

Qu'est ce que le harcèlement ?

Le harcèlement à l'école concerne 1 enfant sur 10. Le harcèlement, c'est lorsque l'on fait subir à quelqu'un des attaques répétées : moqueries, petits coups, bousculades, diffamation (mensonges sur une personne) isolement, racket...). Le harcèlement met en scène toujours 3 parties de manière répétée : La victime, la harceleur et les témoins.

Parfois on pense que « c'est juste pour rire » mais celui qui subit ces moqueries est agressé.

Le harcèlement, ce n'est pas un simple conflit ou une dispute isolée.

Quelles sont les conséquences ?

Quel que soit le type de harcèlement, il entraîne souvent de graves conséquences pour la victime. A force de subir ces attaques, l'enfant ne voudra plus aller à l'école, il va se renfermer sur lui-même et perdre confiance en lui.

Que risque le harceleur ?

Les coupables de ces faits âgés de plus de 13 ans risquent des peines de prison et des amendes. Les peines pour harcèlement scolaire peuvent aller de 6 mois à 18 mois de prison. Le montant de l'amende maximale est fixée à 7 500 euros.

Comment agir ?

- Identifier le **harcèlement/harceleur**.
- En parler aux personnes **de** confiance (enseignants , adultes parents animateurs....).
- Se méfier des réseaux sociaux (cyber harcèlement) .
- Être lanceur d'alerte plutôt que témoin passif.
- Contacter les numéros d'urgence : **le 3018**